

Rencontre préalable avec le collectif « Bernes sans prison » – Le 22/11/2022

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par le représentant du collectif présent lors de cet échange :

Le projet d'établissement pénitentiaire :

- Un plan détaillé du projet existe-t-il ?
- Est-il prévu la construction d'un accès secondaire au site ?

Le milieu humain :

- La crainte d'une perte de la valeur des biens immobiliers du territoire est exprimée.
- Doit-on craindre une augmentation des impôts locaux avec l'arrivée du centre pénitentiaire ?
- Le collectif estime qu'il ne sera plus possible d'éteindre l'éclairage public la nuit en cas de réalisation de l'établissement. L'Etat compensera-t-il cette dépense locale ?
- Le collectif estime que le projet fera perdre au territoire son caractère rural, ce qui aurait un impact négatif sur la qualité de vie.
- Les habitants du Mesnil-en-Thelle s'inquiètent de l'impact visuel du projet. La création d'un masque végétal est-elle envisagée ? Peut-on prévoir des mesures complémentaires transitoires, dans l'attente de la croissance des végétaux ?
- La création d'une zone d'activité ou industrielle est-elle envisagée afin de compenser l'impact du projet sur le territoire ?

La gestion de la sécurité :

- La collectif craint l'arrivée d'une nouvelle délinquance avec la mise en service de l'établissement pénitentiaire. Comment peut-on renforcer la sécurité au niveau municipal ?
- Comment s'organise la sécurité autour d'un établissement pénitentiaire ? Quels protocoles d'intervention sont mis en place avec les forces de l'ordre ? Le collectif souhaite avoir le témoignage d'hommes et de femmes du terrain.

Les mobilités :

- Une ligne de bus spécifique sera-t-elle mise en place afin de desservir le centre pénitentiaire ?
- L'Etat prendra-t-il à sa charge les dépenses de fonctionnement associées ?

La concertation :

- L'association des communes de Persan et Beaumont-sur-Oise à la concertation serait pertinente pour le collectif.
- La tenue d'événement le weekend est-elle envisageable ?
- La tenue d'une deuxième réunion publique est-elle envisageable ?

- Le collectif propose, si les places ne sont pas intégralement pourvues à ces dates, de mettre à disposition un formulaire d'inscription pour l'atelier participatif lors de la réunion publique et de la permanence en mairie de Bernes-sur-Oise.

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.